

Carrières et rémunérations

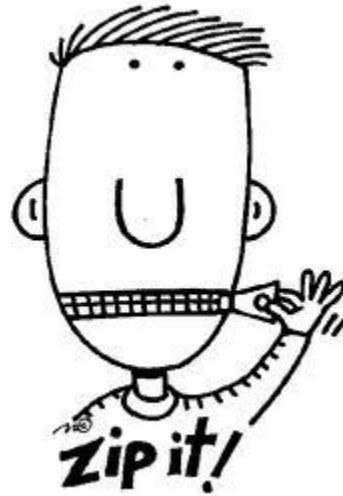
Généralités

Contexte actuel de l'université d'Angers

Perspectives



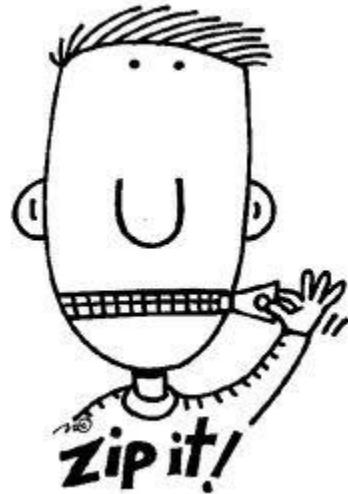
BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES
UNIVERSITÉ D'ANGERS



Un sujet qui concerne tout le monde

...

mais a fait l'objet de peu d'informations hiérarchiques jusqu'ici



Pourquoi ?

- Informations publiques... mais complexes
 - Grande stabilité « globale »
 - Représentants syndicaux actifs
 - Rapport « secret » à la rémunération
- « phobie administrative » = sigles, jargon, chiffres, calculs font peur

Généralités

La rémunération dans la fonction publique

Définitions et rappels

Fixé au niveau national

- Le point d'indice
- Les échelons, les grilles indiciaires par corps et grade
- La progression automatique de carrière
- Les charges sociales (lire son bulletin de salaire)

Variable sur le plan local (plafonds/plancher au national)

- L'indemnitaire



Ce qui est fixé au niveau national

Indices, grilles, progression à l'ancienneté, cotisations sociales

La rémunération dans la fonction publique

Le point d'indice

Qu'est-ce que le point d'indice ?

La rémunération dans la fonction publique

Le point d'indice

« Le point d'indice sert à calculer le salaire brut d'un fonctionnaire. Le traitement mensuel de chacun est ainsi calculé **en multipliant la valeur du point d'indice par l'indice majoré** propre à chaque fonctionnaire. »

La rémunération dans la fonction publique

Le point d'indice

Quel est le montant en 2018 du point d'indice mensuel ?

- Entre 1 et 3 €
- Entre 3,01 et 7 €
- Entre 7,01 et 12 €
- Entre 12,01 et 18 €
- Au delà de 18,01 €

La rémunération dans la fonction publique

Le point d'indice

Quel est le montant en 2018 du point d'indice mensuel ?

- Entre 1 et 3 €
- Entre 3,01 et 7 €**
- Entre 7,01 et 12 €
- Entre 12,01 et 18 €
- Au delà de 18,01 €

La rémunération dans la fonction publique

Le point d'indice

Quel est le montant exact en 2018 du point d'indice mensuel ?

- 3,23 €
- 4,10 €
- 4,52 €
- 4,69 €
- 5,32 €
- 6,46 €

La rémunération dans la fonction publique

Le point d'indice

Quel est le montant exact en 2018 du point d'indice mensuel ?

- 3,2332 €
- 4,1065 €
- 4,5222 €
- 4,6860 € soit 56,2323 € sur une base annuelle**
- 5,3267 €
- 6,46 32 €

La rémunération dans la fonction publique

Focus : l'évolution du point d'indice depuis 1994

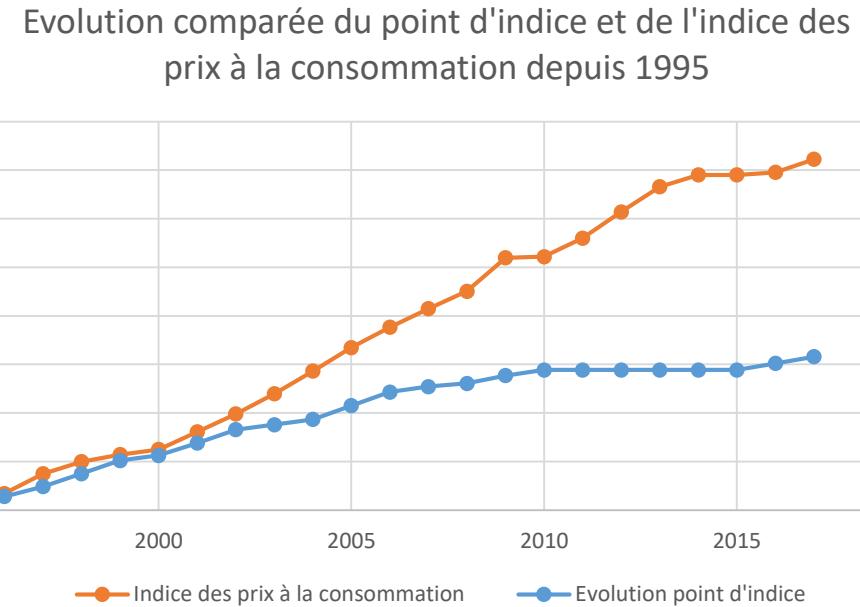
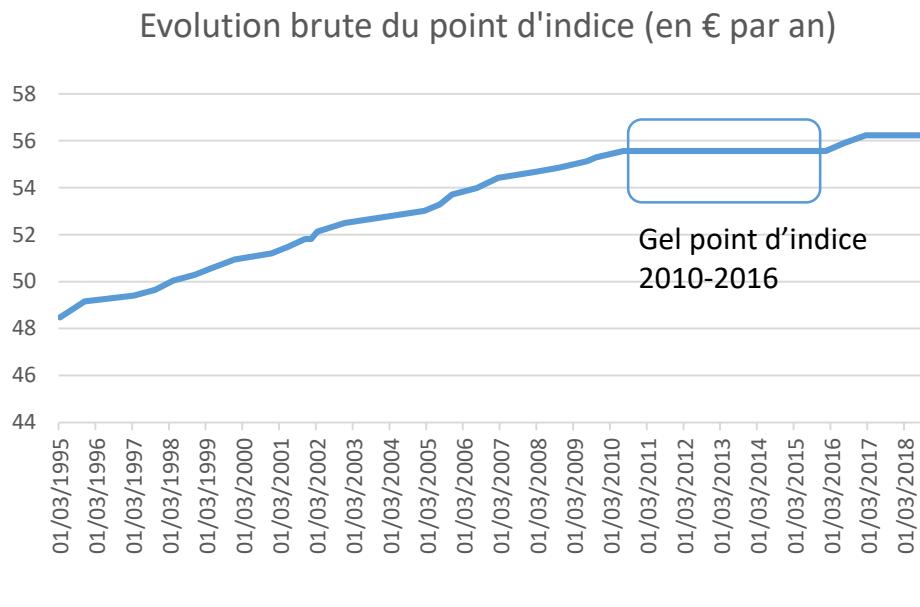
Date revalorisation	Valeur annuelle point d'indice	Evolution (%)	Base 100 en 1995
01/09/2018	56,2323	0	115,8
01/01/2018	56,2323	0	115,8
01/02/2017	56,2323	0,6	115,8
01/07/2016	55,8969	0,6	115,11
01/01/2016	55,5635	0	114,42
01/01/2015	55,5635	0	114,42
01/01/2014	55,5635	0	114,42
01/01/2013	55,5635	0	114,42
01/02/2012	55,5635	0	114,42
01/07/2011	55,5635	0	114,42
01/07/2010	55,5635	0,5	114,42
01/10/2009	55,2871	0,3	113,85
01/07/2009	55,1217	0,5	113,55
01/10/2008	54,8475	0,3	113,05
01/03/2008	54,6834	0,5	112,71
01/02/2007	54,4113	0,8	112,15
01/07/2006	53,9795	0,5	111,26
01/11/2005	53,711	0,8	110,76
01/07/2005	53,2847	0,5	109,88
01/02/2005	53,0196	0,5	109,33
01/01/2004	52,7558	0,5	108,8
01/12/2002	52,4933	0,7	108,29
01/03/2002	52,1284	0,6	107,54
01/01/2002	51,8175	0	106,9
01/11/2001	51,8174	0,7	106,9
01/05/2001	51,4576	0,5	106,16
01/12/2000	51,2015	0,5	105,63
01/12/1999	50,9469	0,8	105,1
01/04/1999	50,5444	0,5	104,27
01/11/1998	50,2929	0,5	103,75
01/04/1998	50,0459	0,8	103,23
01/10/1997	49,648	0,5	102,41
01/03/1997	49,4011	0,5	101,91
01/11/1995	49,1556	1,4	101,4
01/03/1995	48,4772	-	100

Gel point d'indice
2010-2016

Année	Taux d'inflation %	Indice des prix à la consommation base 100	Evolution point d'indice base 100 en 1995
2017	1	136,12	115,8
2016	0,2	134,77	115,11
2015	0	134,51	114,42
2014	0,5	134,51	114,42
2013	0,9	133,3	114,42
2012	2	130,7	114,42
2011	2,1	128	114,42
2010	1,5	126,1	114,42
2009	0,1	125,97	113,85
2008	2,8	122,54	113,05
2007	1,5	120,73	112,71
2006	1,6	118,83	112,15
2005	1,8	116,73	110,76
2004	2,1	114,32	109,33
2003	2,1	111,97	108,8
2002	1,9	109,89	108,29
2001	1,7	108,05	106,9
2000	1,7	106,24	105,63
1999	0,5	105,71	105,1
1998	0,7	104,98	103,75
1997	1,2	103,73	102,41
1996	2	101,7	101,4
1995	1,7	100	100

La rémunération dans la fonction publique

Focus : l'évolution du point d'indice depuis 1994



<http://55.snuipp.fr/spip.php?article176> pour le calcul en base 100, données recoupées avec
données Insee IPC <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2569404?sommaire=2587886#tableau-T17F114G1> pour l'indice des prix à la consommation
et site fonction publique <https://www.fonction-publique.gouv.fr/connaitre-point-dindice> pour point d'indice

La rémunération dans la fonction publique

L'indice majoré, l'échelon et les grilles indiciaires

« Le point d'indice sert à calculer le salaire brut d'un fonctionnaire. Son traitement mensuel est ainsi calculé **en multipliant la valeur du point d'indice par l'indice majoré** propre à chaque fonctionnaire. »

La rémunération dans la fonction publique

L'indice majoré, l'échelon et les grilles indiciaires

« La rémunération individuelle du fonctionnaire est déterminée par son appartenance à un corps.

Suivant le grade de l'agent dans ce corps, un **échelon**, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle indiciaire commune à tous les fonctionnaires. »

La rémunération dans la fonction publique

L'indice majoré, l'échelon et les grilles indiciaires

« La rémunération individuelle du fonctionnaire est déterminée par son appartenance à un corps.

Suivant le grade de l'agent dans ce corps, un **échelon**, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle indiciaire commune à tous les fonctionnaires. »

Chaque grade comprend un nombre d'échelons fixé réglementairement et, à chaque échelon, correspond un indice brut (IB). À chaque indice brut, correspond un indice majoré (IM) selon un barème défini réglementairement.

C'est l'indice majoré (IM) qui sert au calcul du traitement indiciaire. Les indices majorés s'échelonnent de 203 à 830.

La rémunération dans la fonction publique

L'indice majoré, l'échelon et les grilles indiciaires

Connaissez-vous votre échelon ?

Connaissez-vous votre indice majoré (IM) ?

Savez-vous où les trouver ?

La rémunération dans la fonction publique

L'indice majoré, l'échelon et les grilles indiciaires

Sur le bulletin de salaire

DE LA LOIRE ATLANTIQUE		MOIS DE JUILLET 2018		TEMPS DE TRAVAIL + DE 120 H	
TOUT renseignement relatif aux éléments du bulletin de paie doit être délivré au service des ressources humaines ou au service administratif de l'administration publique dans les délais fixés par la réglementation.					
IDENTIFICATION	GRADE	ÉCHELLE	GRADE	ÉCHELLE	GRADE
GESTION POSTE	13 0407 F20 049 049 1677	AGT COMPT UNIV ANGERS BIBLIOTHEQUE BIBLIOTH.UNIV,	00	04	0600
IDENTIFICATION	NOM/PRÉNOM	GRADE	ÉCHELLE	GRADE	ÉCHELLE
MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.
850					
CONSERVAT.CHEF BIBLI					
ELEMENTS					
A détailler pour information					

Grade Echelon Indice majoré

La rémunération dans la fonction publique

L'indice majoré, l'échelon et les grilles indiciaires

Bienvenue Nathalie Ciot [Déconnexion](#)

université angers

› GUICHET NUMÉRIQUE

Personnels

intranet Annuaire

Recherche

Mes essentiels	Pédagogie/Scolarité	Administration	Communication
Zimbra	Moodle	Mon Dossier	CMS Ametys
Emplois du temps	Forum d'échange	Chronotime	Marque UA
Assistance numérique	Fenêtre sur cours	Charges Enseignement	Listes de diffusion
Assistance numérique	Mémoire	Outils administratifs	Audiovisuel
...	Saisie des notes	Pap'UA	Canal-UA
	ip'Oline	Harpège	
	Apogée	Reprographie	
		Celcat	

Mon profil	Bibliothèque	Vie à l'UA	Travail collaboratif
Mon compte	Catalogue	Inscription au sport	UA Box
SMS - AlertUA	Revues en ligne	Porte-monnaie iZLY	Organiser ma réunion
Ma photo	Bases d'articles	Menus du RU	Partage de fichiers
Mon blog	Ubib.fr	Boutique en ligne	Visioconférence
Mes documents	Imprimer	Logiciels / Matériels	Yammer
Modifier ma page perso	Okina	Place de la Loc	

Rubrique : Mon dossier

La rémunération dans la fonction publique

L'indice majoré, l'échelon et les grilles indiciaires

Rubrique : Carrière

Échelon

Indice majoré

Les différentes grilles indiciaires Magasiniers

Salaire brut : Indice majoré de 328 à 466

Grilles indiciaires pour la catégorie C :

Magasinier Principal 1ère classe

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a	
IM	345	355	365	375	391	400	413	430	445	466
salaire brut	1 616,68 €	1 663,54 €	1 710,40 €	1 757,26 €	1 832,24 €	1 874,41 €	1 935,33 €	2 014,99 €	2 085,28 €	2 183,69 €

Magasinier Principal 2nde classe

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
durée	1a	2a	3a	3a	4a							
IM	328	330	332	336	343	350	364	380	390	402	411	416
salaire brut	1 537,02 €	1 546,39 €	1 555,76 €	1 574,50 €	1 607,31 €	1 640,11 €	1 705,71 €	1 780,69 €	1 827,55 €	1 883,78 €	1 925,96 €	1 949,39 €

Les différentes grilles indiciaires BIBAS - IM 339 à 582

Grilles indiciaires pour la catégorie B :

BIBAS classe exceptionnelle

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
durée	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a	3a	3a	
IM	389	402	417	437	460	480	504	529	548	569	582
salaire brut	1 822,86 €	1 883,78 €	1 954,07 €	2 047,79 €	2 155,57 €	2 249,29 €	2 361,76 €	2 478,91 €	2 567,94 €	2 666,35 €	2 727,27 €

BIBAS classe supérieure

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
durée	2a	3a	3a	3a	3a	4a							
IM	347	354	361	373	385	398	413	433	452	459	477	500	529
salaire brut	1 626,05 €	1 658,85 €	1 691,66 €	1 747,89 €	1 804,12 €	1 865,04 €	1 935,33 €	2 029,05 €	2 118,08 €	2 150,89 €	2 235,23 €	2 343,01 €	2 478,91 €

BIBAS classe normale

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
durée	2a	3a	3a	3a	3a	4a							
IM	339	344	349	356	366	379	394	413	429	440	453	474	498
salaire brut	1 588,56 €	1 611,99 €	1 635,42 €	1 668,22 €	1 715,09 €	1 776,00 €	1 846,29 €	1 935,33 €	2 010,30 €	2 061,85 €	2 122,77 €	2 221,18 €	2 333,64 €

Les différentes grilles indiciaires BIB - IM 383 à 793

Bibliothécaire Hors-Classe

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9
durée	2a	2a	2a	2a	2a	2,5a	2,5a	3a	
IM	489	525	560	600	640	680	717	755	793
salaire brut	2 291,47 €	2 460,16 €	2 624,17 €	2 811,62 €	2 999,06 €	3 186,50 €	3 359,88 €	3 537,95 €	3 716,02 €

Bibliothécaire

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
durée	1,5a	2a	2a	2a	2,5a	3a	3a	3a	3a	4a	
IM	383	400	418	444	472	505	532	560	590	635	664
salaire brut	1 794,75 €	1 874,41 €	1 958,76 €	2 080,60 €	2 211,80 €	2 366,44 €	2 492,97 €	2 624,17 €	2 764,75 €	2 975,63 €	3 111,52 €

Grilles indiciaires pour la catégorie A : CONSERVATEURS - IM 439 à 1168

Conservateur Général

échelon	1	2	3 HEB			4 HEC		
			1	2	3	1	2	3
durée	3a	3a	3a			3a		
IM	738	825	967	1008	1062	1119	1143	1168
salaire brut	3 458,29 €	3 865,97 €	4 531,39 €	4 723,51 €	4 976,56 €	5 243,66 €	5 356,13 €	5 473,28 €

Conservateur en Chef

échelon	1	2	3	4	5	6 HEA		
						A1	A2	A3
durée	1a	2a	2a	2a	3a	1a	1a	1a
IM	597	658	729	800	825	885	920	967
salaire brut	2 797,56 €	3 083,40 €	3 416,11 €	3 748,82 €	3 865,97 €	4 147,13 €	4 311,14 €	4 531,39 €

Conservateur

échelon	1	2	3	4	5	6	7
durée	2a	2a	2,5a	2,5a	2,5a	3a	
IM	439	468	509	550	591	648	705
salaire brut	2 057,16 €	2 193,06 €	2 385,19 €	2 577,31 €	2 769,44 €	3 036,54 €	3 303,65 €

N. Clot



La rémunération dans la fonction publique

L'indice majoré, l'échelon et les grilles indiciaires

Actuellement à la BU :

Rapport de **1 à 2,5** entre le salarié le mieux payé et le moins bien payé des titulaires.

Cochez où vous vous situez dans les grilles distribuées

La rémunération dans la fonction publique

Répartition des salaires à la BUA

C	B	A
67	63	125
69	77	140
71	94	144
77	81	150
79	85	156
79	88	156
81	90	188
81	92	200
81	94	
81	98	
81	100	
83	102	
85	102	
85	104	
90	108	
90	108	
96	113	
96	117	
	119	
	129	

Base 100 = moyenne par salarié titulaire filière bibliothèque de coût employeur total en 2016

Permet de comparer la dispersion des traitements qui vont donc de la moitié au double du salaire moyen.

Tient compte des temps partiels

La rémunération dans la fonction publique

L'indice majoré, l'échelon et les grilles indiciaires

Le « glissement vieillesse technicité » GVT

De retour à votre poste de travail, vous pourrez calculer à l'aide de votre dossier dans l'ENT, votre progression de salaire entre 2010 et 2018 en tenant compte de vos avancement d'échelon automatiques « à l'ancienneté ».

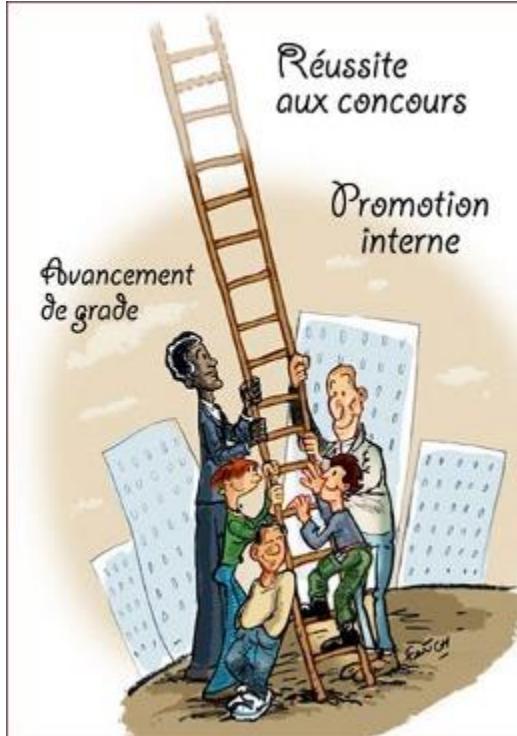
Exemples

- Pour un magasinier, en moyenne en 8 ans, passage de 3 à 4 échelons soit entre + 20 à 30 points d'indice selon l'ancienneté
- Pour un BIBAS classe exceptionnelle , passage de 3 à 4 échelons représentent entre + 40 à 60 points d'indice
- Pour un bibliothécaire, passage de 2 à 3 échelons, soit environ 5 à 60 points d'indice
- Pour un conservateur, passage de 3 échelons, soit environ 90 points d'indice

La rémunération dans la fonction publique

L'avancement (TA), les promotions (LA),

Les examens professionnels, les concours

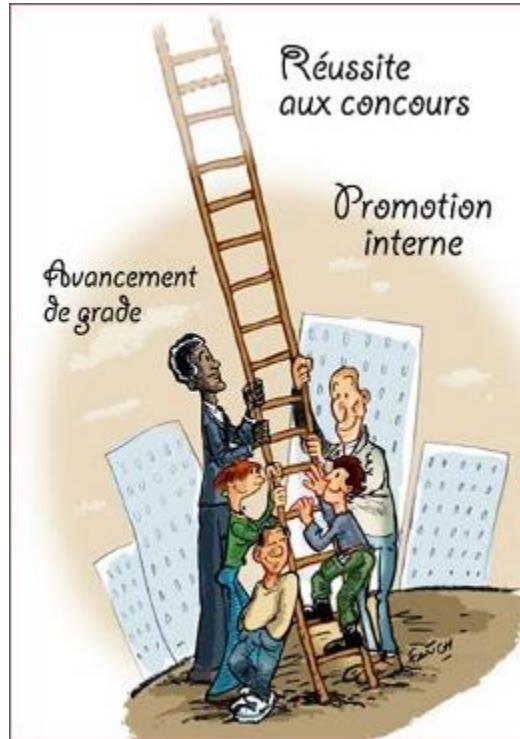


Voie étroite car taux maximum par grade et par corps

- Un nombre limité de places
- Des critères d'avancement et de promotions actuellement axés sur l'ancienneté de carrière dans le corps (cela varie) et le mérite
- Un maintien sur place en cas de LA ou TA
- Une mobilité obligatoire en cas de réussite concours

La rémunération dans la fonction publique

L'avancement (TA), les promotions (LA), Les examens professionnels, les concours



TAUX DE PROMOTION POUR 2019 ET 2020

Corps & Grade	2019	2020
Conservateur en Chef	14 %	15 %
Bibliothécaire	10 %	7 %
Bibliothécaire Assistant Spécialisé - classe supérieure	12 %	11 %
Bibliothécaire Assistant Spécialisé - classe exceptionnelle	11 %	10 %
Magasinier Principal - 2ème classe	25 %	25 %
Magasinier Principal - 1ère classe	7 %	7 %

La rémunération dans la fonction publique

Les « cotisations sociales » : lire son bulletin de salaire

CODE	ÉLÉMENTS	A PAYER	A DÉDUIRE	POUR INFORMATION
01000	TRAITEMENT BRUT			
01050	RETRAITÉ PC	1	3748,82	
01225	INDEMNITE SPECIALE		880,41	395,88
02206	IND. COMPENSATRICE CSG		36,82	
01201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	2		109,70
01301	C.S.G. DEDUCTIBLE			310,81
01501	C.R.D.S.			22,85
03301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			196,81
03501	COT PAT FINAL DEPLAFONNÉE			18,74
03801	CONT SOLIDARITÉ AUTONOMIE			11,25
04001	COT PAT MALADIE DEPLAFON			363,64
11050	CONTRIB. PC			2784,62
11058	CONTRIBUTION ATI	3		12,00
01080	COT SAL RAFF			37,49
01180	COT PAT RAFF			37,49
54500	COT PAT VOT TRANSPORT			74,98
04972	TRANSFERT PRIMES / POINTS	4		13,92

1, 2, 3, 4

Cotisations salariales : ce qui est enlevé du « traitement brut » à la source comme le sera l'impôt sur le revenu à partir de janvier 2019

La rémunération dans la fonction publique

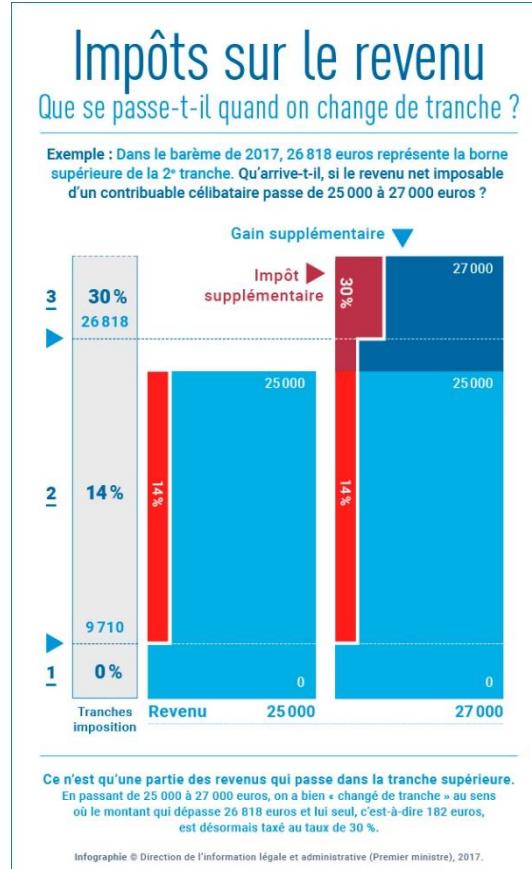
Les « cotisations salariales »

CODE	ELEMENTS	A PAYER	A INDEMNITÉ	POUR INFORMATION
01000	TRAITEMENT BRUT		3748,82	
01050	RETRAITÉ PC	1	395,88	
01225	INDEMNITE SPECIALE		880,41	
02206	IND. COMPENSATRICE CSG	2	36,82	
01201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		109,70	
01301	C.S.G. DEDUCTIBLE		310,81	
01501	C.R.D.S.	3	22,85	
03301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			196,81
03501	COT PAT FINAL DEPLAFONNÉE			18,74
03801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			11,25
04001	COT PAT MALADIE DEPLAFON			363,64
11050	CONTRIB. PC			2784,62
11058	CONTRIBUTION ATI	4		12,00
01080	COT SAL RAFF		37,49	
01180	COT PAT RAFF			37,49
54500	COT PAT VIT TRANSPORT			74,98
04972	TRANSFERT PRIMES / POINTS		13,92	

- 1 Cotisation salariale retraite (PC = Pension Civile) Le taux 2018 est de 10,56% sur le traitement seul. Cette cotisation alimente le Compte d'Affectation Spéciale Pensions qui sert au budget de l'Etat pour payer les pensions.
- 2 CSG = Contribution Sociale Généralisée. Cette cotisation permet de financer la protection sociale. Elle est calculée sur 98,25 % de la rémunération (Traitement + Indemnités).
- 3 CRDS = Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale. Cette cotisation alimente un fonds qui permet de rembourser les déficits accumulés de la Sécurité Sociale. Elle est de 0,5% de 98,25% de la rémunération.
- 4 RAFF (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique). Cette cotisation a été mise en place en 2005 suite à la réforme Fillon des retraites et permet aux agents de cotiser sur une part des primes et indemnités. C'est une sorte de « caisse complémentaire ». Le fonds ainsi alimenté permet de verser soit un capital soit une rente au moment de la retraite. La cotisation est de 5% pour l'agent et de 5% pour l'administration.

Les « cotisations salariales » -

Focus prélèvement à la source



Fraction de revenu net imposable	Taux d'imposition
Jusqu'à 9 807 €	0 %
De 9 807 € à 27 086 €	14 %
De 27 086 € à 72 617 €	30 %
De 72 617 € à 153 783 €	41 %
Plus de 153 783 €	45 %

La rémunération dans la fonction publique

Lire son bulletin de salaire

CODE	ÉLÉMENTS	A PAYER	A DÉDUIRE	POUR INFORMATION
01000	TRAITEMENT BRUT	3748,82		
01050	RETRRUE PC		395,88	
01225	INDEMNITE SPECIALE	880,41		
02206	IND. COMPENSATRICE CSG	36,82		
01201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		109,70	
01301	C.S.G. DEDUCTIBLE		310,81	
01501	C.R.D.S.		22,85	
03301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			196,81
03501	COT PAT FINAL DEPLAFONNÉE			18,74
03801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			11,25
04001	COT PAT MALADIE DEPLAFON			363,64
11050	CONTRIB. PC			2784,62
11058	CONTRIBUTION ATI			12,00
01080	COT SAL RAFF		37,49	
01180	COT PAT RAFF			37,49
54500	COT PAT VOT TRANSPORT			74,98
04972	TRANSFERT PRIMES / POINTS	13,92		

5, 6, 7, 8

Cotisations patronales : ce que coûte réellement le traitement au trésor public (« coût chargé par opposition au traitement brut)»

La rémunération dans la fonction publique

Les « cotisations patronales » pour information

GROUPE	ÉLÉMENTS	A PAYER	A DÉDUIRE	VILLE INFORMATION
01000	TRAITEMENT BRUT	3748,82		
01050	RETRÉNU PC		395,88	
01225	INDEMNITE SPECIALE	880,41		
02206	IND. COMPENSATRICE CSG	36,82		
01201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		109,70	
01301	C.S.G. DEDUCTIBLE		310,81	
01501	C.R.D.S.		22,85	
03301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			196,81
03501	COT PAT FNAL DEPLAFONNÉE			18,74
03801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			11,25
04001	COT PAT MALADIE DEPLAFON			363,64
11050	CONTRIB. PC			2784,62
11058	CONTRIBUTION ATI			12,00
01080	COT SAL RAFF		37,49	
01180	COT PAT RAFF			37,49
54500	COT PAT VBT TRANSPORT			74,98
04972	TRANSFERT PRIMES / POINTS		13,92	

5, 6, 7, 8

Cotisations de l'employeur pour financer la pension, les allocations logement (FNAL), les CAF, la sécurité sociale...
Ce qui rend les comparaisons internationales compliquées...

La rémunération dans la fonction publique

Le pied du bulletin de salaire

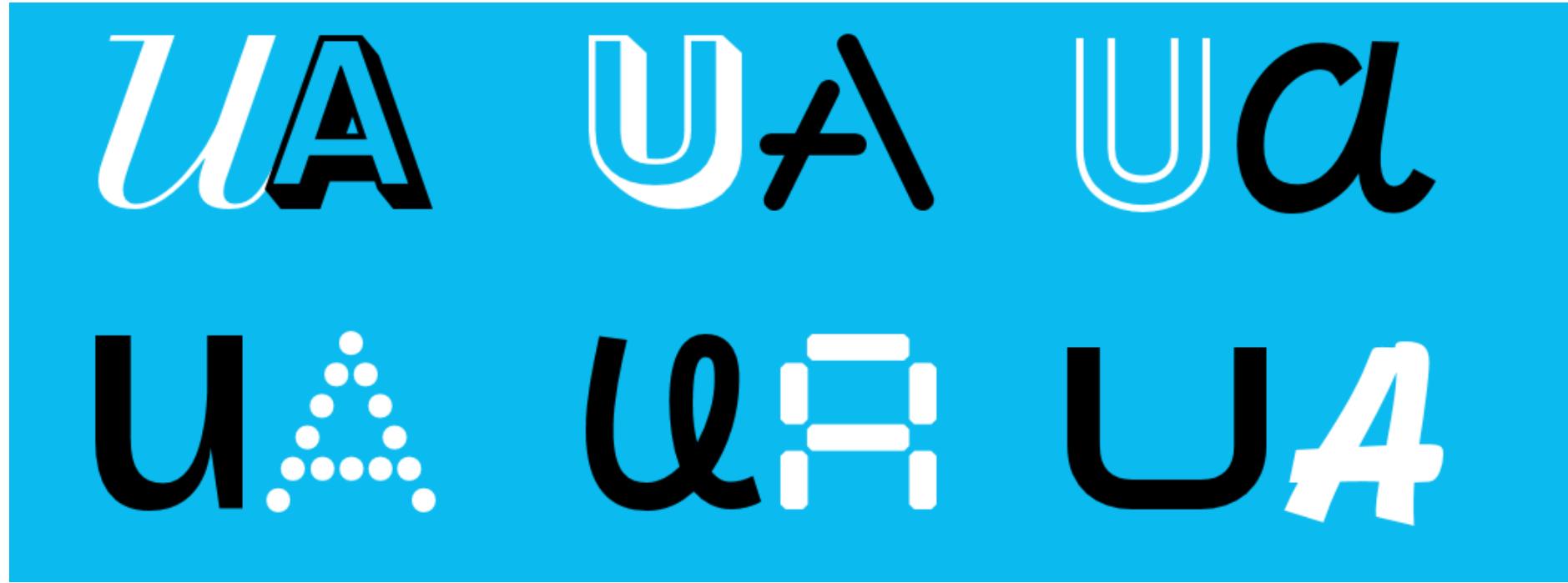
NUMERO SECURITE SOCIALE	8151,66	TOTAUX DU MOIS	4666,05	890,65	3499,53
BASE DE L'ANNEE	3 748,62	NET A PAYER	3 775,40		
MONTANT IMPÔTABLE DE L'ANNEE	28 447,37	MME CLOT NATHALIE			
MONTANT IMPÔTABLE DU MOIS	3 907,95				
					0520

Comprenant le traitement,
les indemnités,
les cotisations patronales et salariales

Total rémunération, y compris indemnités

SALAIRE NET

Total retenues



Ce qui est fixé au niveau local

Le régime indemnitaire, encadré mais souple

La rémunération dans la fonction publique

L'indemnitaire

« Le RIFSEEP ou **régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

En effet, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires. »

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/regime-indemnitaire-des-fonctionnaires-de-l-etat-rifseep>

La rémunération dans la fonction publique

L'indemnitaire

- « **Qu'est-ce que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ?**
- L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions.
- En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.»

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/indemnite-de-fonctions-de-sujetions-et-dexpertise-ifse>

La rémunération dans la fonction publique

L'indemnitaire

- « **Qu'est-ce que le complément indemnitaire annuel (CIA) ?** »

Le complément indemnitaire est facultatif à plusieurs titres.

Son versement n'est donc pas automatique.

La rémunération dans la fonction publique

L'indemnitaire

- **L'IFSE : une attribution par « groupe de fonctions »**
- Le RIFSEEP repose sur une logique fonctionnelle. Ce sont donc les fonctions exercées par un agent, et non son grade, qui déterminent le groupe dans lequel il sera affecté.
- Le choix de l'UA en 2018 et en 2019 a été, pour la filière bibliothèque, de ne pas mettre en œuvre d'emblée de cartographie des fonctions et de reclasser d'office tous les agents dans le même groupe.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/indemnite-de-fonctions-de-sujetions-et-dexpertise-ifse>

La rémunération dans la fonction publique

L'indemnitaire : les minimas ministériels

RIFSEEP DES PERSONNELS DE LA FILIERE BIBLIOTHEQUE
SOCLES MINISTERIELS 2018 - IFSE

Corps-Emplois	Socles ministériels de gestion 2018		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Conserveurs généraux	10 000 €	7 800 €	
Conserveurs	7 500 €	6 600 €	5 700 €
Bibliothécaires	5 300 €	4 460 €	
Bibliothécaires assistants spécialisés	3 320 €	3 200 €	
Magasiniers	2 210 €	2 160 €	

La théorie = des différences minimes autorisées

La rémunération dans la fonction publique

L'indemnitaire : l'alignement angevin entre filières & groupes de fonctions (primes 2018)

ADJENES ATRF MAGASINIER	1	Référent.e application métier (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Responsable scolarité Responsable antenne financière Référent.e IPOLINE Aide à l'enseignement Chef d'équipe, préparateur, opérateur dans un domaine technique ou fonctionnel avec des sujétions particulières.	2 900 €	241,67 €
	2	Référent.e application métier (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Secrétaire, préparateur, opérateur Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme opérateur.trice de maintenance, préparateur en chimie	2 900 €	241,67 €

La rémunération dans la fonction publique

L'indemnitaire : l'alignement angevin entre filières & groupes de fonctions (primes 2018)

SAENES TECH BIBAS	1	Référent.e RH Référent.e technique Assistante de direction (composantes, cabinet, DGS) Responsable de service Technicien.ne spécialisé dans un domaine scientifique	4 500 €	375 €
	2	Référent.e application métier services centraux (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Responsable antenne financière Assistant.e communication Responsable service non classé en groupe 1 Secrétariat (département, cursus) Adjoint.e à un chef de service ou responsable classé en catégorie A	4 500 €	375 €
	3	Responsable de scolarité Acheteur pour les équipements recherche Gestionnaire finavier et comptable Secrétaire Référent.e application métier unités de travail (HARPEGE, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE) Aide à l'enseignement Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme électronicien, technicien.ne d'exploitation, technicien.ne des métiers de l'image et du son	4 500 €	375 €

La rémunération dans la fonction publique

L'indemnitaire : l'alignement angevin entre filières & certains groupes de fonctions (primes 2018)

AAE	1	Directeur.trice de services central Directeur.trice de services de composante	10 565,00 €	880,41 €
	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en 1 Chef d'un service ou d'unité à fortes responsabilités Responsable administratif.tive de service commun	7 518,00 €	626,50 €
	3	Chef de service ou adjoint.e à un responsable Chargé.e d'études à fortes expertise et responsabilités	5 494,00 €	457,83 €
	4	Chargé.e d'études ou de gestion Chargé.e de gestion financière et comptable	5 494,00 €	457,83 €
IGE	1	Directeur.trice de services de composantes Directeur.trice de services centraux	10 565,00 €	880,41 €
	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en 1 Responsable de service à fortes responsabilités Responsable administratif.tive de service commun	7 518,00 €	626,50 €
	3	Adjoint au responsable de service Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme administrateur réseaux, chargé.e d'opérations immobilières, ingénieur en analyses chimiques	5 494,00 €	457,83 €
BIBLIOTHECAIRE	?	Bibliothécaire	5 494,00 €	457,83 €
ASI	1	Responsable de service ou adjoint au responsable unité Assistant de développement, de pilotage ou d'études - fonctions exposées ou complexes Chargé.e de conception / réalisation / mise en œuvre de protocoles scientifiques	4 800,00 €	400,00 €
	2	Responsable de service ou adjoint au responsable d'unité non classé en groupe 1 Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme animateur en prévention des risques, gestionnaire logistique	4 800,00 €	400,00 €

La rémunération dans la fonction publique

L'indemnitaire : l'alignement angevin entre filières & groupes de fonctions (primes 2018)

CORPS	Groupe IFSE	Exemple de fonctions université d'Angers	Montant annuel brut	Montant mensuel brut
DGS	2	Directeur.trice général.e des services	21 030,00 €	1 752,50 €
AGENT COMPTABLE	2	Agent Comptable	16 500,00 €	1 375,00 €
AENESR	3	Directeur.trice général.e des services adjoint.e	14 751,00 €	1 229,25 €
IGR	1	Directeur.trice de services central Directeur.trice de services de composante	10 565,00 €	880,41 €
	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en groupe 1 Responsable administratif.tive de service commun Directeur / Responsable de plateforme scientifique Chef de service à fortes responsabilités	7 518,00 €	626,50 €
	3	Chef de service Chargé de fonctions spécifiques Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III comme responsable des affaires juridiques, ingénieur biologiste, etc...	7 456,00 €	621,33 €
CONSERVATEUR	?	<i>Directrice du SCD</i>	10 565,00 €	880,41 €
	?	<i>Directeur.trice adjointe du SCD</i>	7 518,00 €	626,50 €
	?	<i>Chef de section ou de service</i>	7 456,00 €	621,33 €
AAE	1	Directeur.trice de services central Directeur.trice de services de composante	10 565,00 €	880,41 €
	2	Adjoint.e à un directeur.trice classé.e en 1 Chef d'un service ou d'unité à fortes responsabilités Responsable administratif.tive de service commun	7 518,00 €	626,50 €
	3	Chef de service ou adjoint.e à un responsable Chargé.e d'études à fortes expertise et responsabilités	5 494,00 €	457,83 €
	4	Charge.e d'études ou de gestion Chargé.e de gestion financière et comptable	5 494,00 €	457,83 €

L'indemnitaire : les moyennes nationales 2015 pré-RIFSEEP

RIFSEEP MESRI
FILIERE BIBLIOTHEQUE

Montants indemnitaire moyens versés en 2015 dans les établissements relevant de l'enseignement supérieur

Rappel à Angers 2018

Directeur	10565 €
Conservateurs	7518 €
Bibliothécaire	5494 €
BIBAS, tech	4500 €
Magasinier, Adj	2900 €

Filière	Corps	Indemnité principale prise en compte	Etablissements du MESRI - 2015 montants moyens constatés
Bibliothèque	Conserveur général	prime de rendement	12 450 €
	Conserveur	Indemnité spéciale	7 277 €
	Bibliothécaire	IFTS	5 199 €
	Bibliothèque assistant spécialisé	IFTS	4 256 €
	Magasinier	IAT	2 798 €

L'indemnitaire : les groupes de fonction filière bibliothèque

Choix actuel Angers

- tout le monde dans le même groupe,
- tous les groupes même prime

Corps des magasiniers

Groupes de fonctions	Fonctions types proposées
Groupe 1 : Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à responsabilités particulières	Dans tous les services : <ul style="list-style-type: none">- Chef de pôle ou d'unité- Chef d'équipe/coordinateur d'une équipe- Chargé d'une mission transversale ou de coordination- Chargé de formation- Fonctions à technicité élevée
Groupe 2 : Fonctions usuelles	Dans tous les services : <ul style="list-style-type: none">- chargé de gestion- chargé de fonds documentaire- chargé de traitement documentaire- chargé de tâches techniques et d'accueil du public

L'indemnitaire : les groupes de fonction filière bibliothèque

Choix actuel Angers

- tout le monde dans le même groupe,
- tous les groupes même prime

Corps des bibliothécaires assistants spécialisés

Groupes de fonctions	Fonctions types proposées
Groupe 1 : Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à	En services centraux : -Chef de pôle ou d'unité En établissement public ou en SCN : - Responsable d'une unité documentaire délocalisée,
responsabilités ou technicité particulières	- Responsable d'un service ou d'une mission transversale d'expertise et de coordination pour l'ensemble de l'établissement - Chargé de formation
Groupe 2 : Fonctions usuelles dont encadrement intermédiaire	Dans tous les services : - Chargé de gestion - Chargé de fonds documentaire - Chargé de traitement documentaire - Chargé de tâches spécialisées dans le traitement, la conservation et la gestion documentaire En établissement public ou en SCN : - Chargé d'accueil et d'information du public

L'indemnitaire : les groupes de fonction filière bibliothèque

Choix actuel Angers

- tout le monde dans le même groupe,
- tous les groupes même prime

Corps des bibliothécaires

Groupes de fonctions	Fonctions types proposées
Groupe 1 : Fonctions d'encadrement à responsabilités ou forte technicité	En services centraux : <ul style="list-style-type: none">- Chef de pôle- Responsable d'une bibliothèque- Fonctions à responsabilités particulières En établissement public ou en SCN : <ul style="list-style-type: none">- Chef de service- Responsable d'une unité documentaire, d'une mission ou d'un service transversal- Fonctions d'adjoint à fortes responsabilités et encadrement d'une équipe importante- Responsable d'une fonction technique spécialisée avec encadrements d'agents de catégorie B et C- Chargé de programmation et de coordination au sein d'une mission ou d'un service transversal- Chargé de formation
Groupe 2 : Fonctions usuelles	En services centraux : <ul style="list-style-type: none">- Chargé de gestion En établissement public ou en SCN : <ul style="list-style-type: none">- Chargé de collection thématique- Chargé de médiation ou d'animation- Chargé de systèmes d'information documentaire A l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques : <ul style="list-style-type: none">- élève stagiaire

L'indemnitaire : les groupes de fonction filière bibliothèque

Choix actuel Angers conservateurs
2 groupes utilisés
directeur
responsable de service
stagiaire (personne concerné)

Groupes de fonctions	Fonctions types proposées
Groupe 1 : Fonctions d'encadrement supérieur, expertise de haut niveau	<p>En services centraux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chargé de mission à l'IGB- Chef de département ou chef de bureau.- Responsable d'une bibliothèque ou d'un service documentaire- Expert de très haut niveau <p>En bibliothèque municipale classée :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeur <p>Dans les autres services:</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeur d'établissement, directeur de service inter-établissements de coopération documentaire ou directeur de bibliothèque- Directeur adjoint de la BPI- Directeur de département à la BNF ou la BPI- Responsable de structure à forte responsabilité reconnues au niveau national ou international- Responsable de centre régional de formation aux carrières des bibliothèques ou d'unité régionale de formation à l'information scientifique et technique- Expert de très haut niveau
Groupe 2 : Fonctions d'encadrement à responsabilité et/ou technicité importantes/ fonctions techniques complexes	<p>En services centraux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Adjoint au chef de département- Chef de bureau <p>En DRAC :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chef de service- Conseiller livre et lecture <p>En établissement public, bibliothèque municipale classée ou en SCN :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeur-adjoint d'établissement ou directeur-adjoint de service inter-établissements de coopération documentaire ou directeur-adjoint de bibliothèque- Responsable d'un service ou d'une mission <p>Dans tous les services :</p> <ul style="list-style-type: none">- Expert de haut niveau- Chargé de fonctions spécifiques

L'indemnitaire : les groupes de fonction filière bibliothèque

Avantages / opportunités/ Faiblesses / risques d'une cartographie des fonctions dans notre établissement ?

Question se pose pour les catégories B – Si elle est lancée, elle sera organisée

- par la DRH,
- à la demande du président UA,
- après avis des OS,
- plutôt dans le cadre CPE.

La direction BUA n'est pas décisionnaire.

Corps des bibliothécaires assistants spécialisés

Groupes de fonctions	Fonctions types proposées
Groupe 1 : Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à	En services centraux : -Chef de pôle ou d'unité En établissement public ou en SCN : - Responsable d'une unité documentaire délocalisée,
 responsabilités ou technicité particulières	- Responsable d'un service ou d'une mission transversale d'expertise et de coordination pour l'ensemble de l'établissement - Chargé de formation
 Groupe 2 : Fonctions usuelles dont encadrement intermédiaire	Dans tous les services : - Chargé de gestion - Chargé de fonds documentaire - Chargé de traitement documentaire - Chargé de tâches spécialisées dans le traitement, la conservation et la gestion documentaire En établissement public ou en SCN : - Chargé d'accueil et d'information du public

Avantages / opportunités/ Faiblesses / risques d'une cartographie des fonctions dans notre établissement ?

Question se pose pour les catégories B – Si elle est lancée, elle sera organisée

- par la DRH,
- à la demande du président UA,
- après avis des OS,
- plutôt dans le cadre CPE.

La direction BUA n'est pas décisionnaire.

Corps des bibliothécaires assistants spécialisés

Groupes de fonctions	Fonctions types proposées
Groupe 1 : Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à responsabilités ou technicité particulières	En services centraux : -Chef de pôle ou d'unité En établissement public ou en SCN : - Responsable d'une unité documentaire délocalisée, - Responsable d'un service ou d'une mission transversale d'expertise et de coordination pour l'ensemble de l'établissement - Chargé de formation
Groupe 2 : Fonctions usuelles dont encadrement intermédiaire	Dans tous les services : - Chargé de gestion - Chargé de fonds documentaire - Chargé de traitement documentaire - Chargé de tâches spécialisées dans le traitement, la conservation et la gestion documentaire En établissement public ou en SCN : - Chargé d'accueil et d'information du public

Si vous avez des questions / des doutes / des remarques

Parlez-en à votre N+1

Demandez le cas échéant un rendez-vous direction

Demandez un temps de travail collectif pour échanger et discuter sereinement

